

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Réunion du 17 novembre 2016
L'an deux mille seize à 14 heures trente.

La nouvelle Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie dans les locaux de la mairie de Sauvian, sur convocation de son président, Jean-Yves LE BOZEC. Le quorum étant atteint, le collège des collectivités et l'assemblée ont pu délibérer valablement.

Membres de la CLE présents :

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Claude ALLINGRI	Madame Catherine REBOUL	AE RMC (Madame Chantal GRAILLE)
Monsieur Thierry BAËZA	Monsieur Michel ROYO	DDTM 34 (Madame Charlotte COURBIS)
Monsieur Jean-Luc BERGEON		DREAL (Monsieur Gabriel LECAT)
Monsieur Dominique BIGARI		COLLEGE DES USAGERS
Madame Gwendoline CHAUDOIR		Monsieur Philippe DABIN
Monsieur Jean-Claude GROS		Madame Anne DUBOIS de MONTREYNAUD
Monsieur Jean-Yves LE BOZEC		Monsieur Arnaud LUPIA
Monsieur Alain MARTI		Monsieur Max PRADURAT
Monsieur Jean MARTINEZ		Madame Anne RILLENI
Monsieur Serge PESCE		Monsieur Jean VERDIN
Madame Ariane SOTO-DESCALS		

Membres de la CLE représentés par mandat :

Monsieur Pierre COLIN, Madame Julie GARCIN-SAUDO, Monsieur Vincent GAUDY, Monsieur Jacky LAUTIER, Monsieur Frédéric PIONCHON, Monsieur François TAUPIN, ARS (Madame Catherine MOREL).

Excusés/Absents :

Monsieur Jean-Guy AMAT, Monsieur Bernard AURIOL, Monsieur Jean-Pierre BALZA, Madame Florence BRUTUS, Monsieur Thomas GARCIA, Madame Michèle LATOUR, Monsieur Stéphane PEPIN-BONET, Monsieur Christophe THOMAS.

Etaient également présents :

Madame Evelyne LACOMBE (AE RMC), Monsieur Jean-Claude ARAGON (représentant CABT au SMETA), Madame Cécile IDIER (CABM), Monsieur Sébastien THÉRON (CAHM), Madame Marie MOURLHOU (CCI Béziers-St Pons), Madame Véronique DUBOIS et Madame Géraldine ZECCHIN (SMETA).

Objet : Validation des règles de fonctionnement de la CLE

EXPOSE :

Lors de la réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau, le 8 septembre 2016, les membres de la CLE n'avaient pas été invités à approuver l'ensemble des règles de fonctionnement de l'instance afin de laisser l'opportunité aux membres du bureau, nouvellement désignés, de réexaminer des points particuliers du règlement précédent notamment les articles relatifs à l'organisation des commissions de travail à adapter, le cas échéant, aux travaux à conduire dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

Le bureau de la CLE, réuni le 25 octobre 2016, a travaillé sur une nouvelle version du document, prévoyant la possibilité de créer des commissions et groupes de travail, autant que de besoin, pour traiter les problématiques spécifiques à la nappe astienne.

Après présentation synthétique des modifications apportées aux règles de fonctionnement de la CLE, en vigueur jusqu'à maintenant, la version modifiée est soumise au vote de l'assemblée.

DECISION :

Les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne approuvent les nouvelles règles de fonctionnement de la CLE, à l'unanimité.

Le Président
SAGE Nappe Astienne
Commission
Locals
de l'Eau
* *
Jean-Yves LE BOZEC
S. M. E. T. A.